

## **Olivier de Rohan, coordonner stratégie des Musées et stratégie des Amis**

En France, sauf rares exceptions marginales, les musées, en tout cas les plus importants, sont la propriété de l'Etat ou de collectivités territoriales.

C'est pourquoi, jusqu'à très récemment, ce qu'il est convenu d'appeler la société civile n'a eu aucune part à leur gestion : l'administration se considérant comme le dépositaire exclusif.

Devenus Etablissements Publics dotés d'un conseil d'administration, le Louvre et Versailles ont réservé quelques rares postes d'administrateurs à des personnalités qui n'appartiennent pas nécessairement à des administrations concernés par leur gestion.

C'est ainsi qu'il y a deux ans – sur décision du Ministre de la Culture -, mais il y a deux ans seulement, le Président de la Société des Amis du Louvre et le Président de la Société des Amis de Versailles ont été nommés au conseil d'administration de leurs établissements.

Cette décision marque un tournant important de la vie des musées en France car elle reconnaît implicitement et le rôle de ces associations pour représenter la société civile dans les musées, et une intention de les associer à leur gestion.

Jusque là, le rôle des Sociétés d'Amis de musées, depuis leur création, (le Louvre, la première en 1897, Versailles la seconde en 1907) était essentiellement de promouvoir le musée en organisant visites, conférences et colloques et en réunissant des personnalités capables de créer un réseau d'influence ; également de favoriser des acquisitions, soit en permettant des dons et des legs, soit en réunissant de l'argent auprès de leurs membres.

Ces rôles demeurent les leurs, mais trois choses ont changé depuis quelques années :

- la première est que désormais la principale puissance d'influence est moins celle de personnalités, aussi remarquables soient-elles, que celle de l'opinion publique, surtout quand elle mobilise les médias.
- la seconde est que les musées se sont dotés d'organismes ad hoc pour répondre précisément aux mêmes buts que les sociétés d'amis (promotions, dons)
- la troisième est que les musées reconnaissent désormais comme une nécessité le recours au mécénat, notamment d'entreprises, recours qu'ils ont considéré avec circonspection.

Le premier de ces changements fait que les Sociétés d'amis de musées ont d'autant plus d'autorité que le nombre de leurs membres est plus élevé, nonobstant leur statut individuel, ce qui les rend de moins en moins « contrôlables » par l'administration.

Le second de ces changements a, d'emblée, posé le problème d'une rivalité conflictuelle entre les Société d'amis et les services de l'administration en charge de la promotion et du mécénat du musée.

Le troisième de ces changements oblige désormais les musées à accepter tous les concours possibles pour trouver du mécénat.

Après quelques années difficiles commence à être reconnu, d'une part, le fait qu'une organisation de la société civile pour la promotion et le mécénat est non seulement utile mais indispensable, et d'autre part, que celle-ci et les services de l'administration doivent coordonner leur action pour les buts convenus de part et d'autre.

C'est aller à l'encontre, il faut bien le dire, d'une manière de voir les choses ancrée depuis toujours dans l'administration qui se conçoit pour régir, non pour coopérer.

Cette coopération se met en place à Versailles. Le fait que le Président de la Société des amis soit devenu membre du conseil d'administration de l'Etablissement public et de sa commission d'acquisition en témoigne ; comme aussi une réunion mensuelle entre la Société des Amis de Versailles et les responsables de l'Etablissement public.

Si nécessaire, des conventions peuvent être passées entre l'administration d'un musée et sa société d'amis pour régir leurs rapports.

C'est ainsi qu'une ancienne tradition qui tendait à marginaliser le rôle de la société civile dans les musées est en pleine évolution, dans un premier temps par nécessité, puis, les choses se mettant en place favorablement, par le désir partagé de réunir tous les concours disponibles à la réalisation de buts poursuivis d'un commun accord.

\*                      \*

\*